

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-071

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

RECOURS PONCTUELS À DES BÉNÉVOLES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 18 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENT :

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **26 MAI 2021**

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public. La notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation. Elle résulte de la jurisprudence qui a ainsi déterminé les conditions dans lesquelles le particulier se voit reconnaître la qualité de bénévole du service public.

Le bénévole (ou le collaborateur occasionnel) est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément. Il ne peut prétendre à aucune rémunération.

Plus spécifiquement, compte tenu de la crise sanitaire, les volontaires pour aider au fonctionnement du centre de vaccination situé au Complexe Saint-Exupéry, se font connaître auprès du centre ou des services pour remplir des missions d'accueil physique et téléphonique ou de secrétariat administratif.

Par ailleurs, de par leur diversité, les services municipaux sont parfois sollicités par des demandeurs d'emplois non-inscrits à Pôle Emploi qui ont besoin d'effectuer une immersion professionnelle pour confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

Recourir au bénévolat permettrait à ces personnes d'effectuer un stage de quelques jours à une semaine.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- accepte le principe d'accueil ponctuel de collaborateurs bénévoles au sein des services de la commune ;
- approuve le projet de convention d'accueil de bénévoles auprès des services, joint en annexe de la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention relative à l'accueil d'un bénévole.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération